



**HELLO
FRESH**

Rapport sur les risques liés au travail des enfants et au travail forcé

1^{er} mai 2024

Table des matières

Sommaire	1
Introduction	2
Notre structure, nos activités commerciales et notre chaîne d’approvisionnement	3
Activités commerciales	
Chaîne d’approvisionnement	
Politiques relatives au travail des enfants et au travail forcé	5
Politique sur le commerce éthique	
Processus de diligence raisonnable	
Mesures prises par HelloFresh concernant les risques liés au travail des enfants et au travail forcé	7
Activités commerciales	
Chaîne d’approvisionnement	
Formation donnée aux employés sur les risques liés au travail des enfants et au travail forcé	10
Évaluation de l’efficacité des mesures prises par HelloFresh concernant les risques liés au travail des enfants et au travail forcé	11
Processus de consultation	
Approbation par le conseil d’administration	12

Sommaire

La mission de HelloFresh est de faire changer les habitudes alimentaires pour de bon.

Tandis que notre bassin de clients, notre présence géographique et notre gamme de produits grandissent, notre chaîne d'approvisionnement s'élargit. Ainsi, de plus en plus de gens jouent un rôle important dans notre objectif : livrer des ingrédients frais et sains à des millions de ménages de façon pratique et sécuritaire. Cependant, nous comprenons que notre mission ne doit jamais être au détriment de la sécurité et de la juste rémunération du travail de quiconque participe à nos activités ou fait partie de notre chaîne d'approvisionnement.

Nous savons à quel point il est important de comprendre tous les aspects de nos activités afin de pouvoir détecter, évaluer et éliminer les risques liés au travail des enfants et au travail forcé, à tous les niveaux de notre chaîne d'approvisionnement. Notre réseau est vaste et toujours grandissant, et il est composé de fournisseurs de divers secteurs. Ainsi, nous sommes conscients qu'il peut y avoir un risque de recours au travail des enfants et au travail forcé dans une partie ou une autre de notre chaîne d'approvisionnement. C'est pourquoi nous devons être diligents et proactifs, et nouer des relations transparentes afin de réduire ce risque au minimum, dans la plus grande mesure possible.

Le présent rapport décrit les mesures prises concernant les risques liés au travail des enfants et au travail forcé dans nos activités commerciales et notre chaîne d'approvisionnement.

Introduction

Grocery Delivery E-Services Canada Inc. (**HelloFresh Canada**) est une entreprise constituée en société au Canada. Son siège social est situé à Toronto, en Ontario. HelloFresh Canada fait partie du groupe mondial d'entreprises HelloFresh et est une filiale en propriété exclusive de HelloFresh SE, sa société mère allemande.

Le présent rapport a été produit conformément au paragraphe 11(3) de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « *Loi* »). Il porte sur les activités de HelloFresh Canada menées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Il a été approuvé par les administrateurs de HelloFresh Canada.

HelloFresh Canada appuie fermement les objectifs de la *Loi*. En plus d'avoir intégré plusieurs valeurs dans nos pratiques commerciales (durabilité, comportement éthique, gouvernance solide, surveillance transparente), nous nous engageons à aborder et à tenter d'éliminer les risques liés au travail des enfants et au travail forcé dans l'ensemble de nos activités commerciales et de notre chaîne d'approvisionnement.

Notre structure, nos activités commerciales et notre chaîne d'approvisionnement

Au Canada depuis 2016, HelloFresh est aujourd'hui le plus gros fournisseur canadien de boîtes de repas cuisinés ou à cuisiner soi-même, livrés à domicile.

En collaboration avec notre vaste réseau de fournisseurs, nous nous approvisionnons en aliments et en matériaux d'emballage, et nous fournissons à nos clients des ingrédients portionnés, des repas cuisinés, et une vaste gamme de recettes élaborées avec soin pour que les gens puissent les réaliser à la maison.

Comme elle tient à fournir les produits de la meilleure qualité possible, HelloFresh Canada a investi considérablement pour mettre en place des processus et des infrastructures favorisant sa croissance et son expansion, notamment : un effectif de plus de 900 employés dans l'ensemble du pays; des centres de distribution à Edmonton, à Abbotsford, à Brampton et à Mississauga; un siège social à Toronto; un parc de véhicules; une chaîne de distribution et de logistique entièrement intégrée; et une plateforme technologique robuste pour ses activités en constante évolution.

Activités commerciales

Nos activités sont axées sur le traitement de commandes hebdomadaires et la livraison de boîtes de repas à cuisiner soi-même ou prêts à manger à nos abonnés. Ainsi, chaque semaine, nous nous procurons une grande quantité d'ingrédients portionnés et de repas cuisinés et emballés divers. Nous devons aussi nous procurer des emballages, des matériaux d'isolation et des blocs réfrigérants pour préserver la fraîcheur des aliments tout au long du processus de livraison.

Nos centres de distribution se chargent de coordonner la livraison et l'entreposage des matériaux pour faciliter la collecte, la préparation et le tri des commandes avant la distribution des produits aux clients par l'intermédiaire de fournisseurs de services de livraison ou des services HelloFleet.

Comme les choses bougent rapidement, nous devons établir et maintenir des relations solides et mutuellement avantageuses et simplifier la coordination avec nos fournisseurs à toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement. Ainsi, nous pouvons non seulement nous assurer que notre processus de production et de distribution se déroule de façon harmonieuse, mais aussi miser sur les partenariats qui nous permettent de respecter les normes en matière de travail, de qualité, de sécurité et de durabilité, tant à l'échelle mondiale que nationale.

Notre modèle d'affaires est différent de celui des épiceries et des détaillants en alimentation traditionnels, et nous comptons fortement sur la capacité de nos fournisseurs à s'adapter à nos besoins opérationnels.

Chaîne d'approvisionnement

Nous faisons affaire avec divers fournisseurs que l'on pourrait diviser en trois grandes catégories : fournisseurs en amont, fournisseurs en aval, et fournisseurs indirects.

Fournisseurs en amont

Ce sont ceux qui nous fournissent les matières premières et les produits qui passeront ensuite par d'autres étapes (préparation, emballage, traitement, livraison) :

- Viandes et autres protéines
- Fruits et légumes
- Produits de boulangerie-pâtisserie
- Épices, sauces et condiments
- Matériaux d'emballage (boîtes)
- Fiches-recettes et autres documents dans la boîte
- Fournisseurs de fret entrant

Fournisseurs en aval

Ce sont ceux qui participent aux étapes suivantes de la chaîne, de la réception des produits par HelloFresh Canada jusqu'à la livraison finale au client :

- Fournisseurs de services de logistique et de fret sortant
- Fournisseurs de main-d'œuvre tierce
- Fournisseurs d'équipements et de services d'entretien
- Fournisseurs de services publics

Fournisseurs indirects

Ces fournisseurs ne contribuent pas directement au traitement de nos commandes, mais ils sont essentiels à certaines fonctions de l'entreprise ou nous fournissent un soutien auxiliaire :

- Fournisseurs de services de nettoyage et de lutte antiparasitaire
- Fournisseurs de technologies de l'information
- Fournisseurs de technologies et de logiciels divers
- Fournisseurs d'assurances
- Consultants et conseillers professionnels
- Fournisseurs de services immobiliers
- Fournisseurs de service marketing
- Fournisseurs de services publics

« HelloFresh s'engage à traiter tout le monde avec respect et dignité. »

Politiques relatives au travail des enfants et au travail forcé

Nous avons mis en place plusieurs politiques pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé dans nos activités commerciales et notre chaîne d'approvisionnement.

Politique sur le commerce éthique

En 2022, nous avons mis à jour notre Politique sur le commerce éthique pour préciser les normes à respecter concernant les droits de la personne et les droits du travail, y compris les aspects relatifs au travail des enfants et au travail forcé. Cette politique énonce nos attentes envers nos fournisseurs et indique que HelloFresh Canada peut exercer une surveillance, effectuer des visites, réaliser des audits, demander des mesures correctives et s'adresser aux instances supérieures lorsque c'est nécessaire.

En 2023, la Politique a été ajoutée au processus d'intégration des fournisseurs et de collaboration continue avec eux. Nous avons aussi ajouté, dans notre entente-cadre de service, une clause contractuelle qui oblige les fournisseurs à y adhérer. Nos normes d'éthique ont été intégrées à nos modalités standards.

Notre objectif global est de nous assurer que chaque entreprise qui conclut un accord pour fournir des biens ou services à HelloFresh Canada reconnaît avoir lu la Politique, signe une entente juridiquement contraignante et se conforme à la Politique en tout temps. En outre, nos équipes responsables de la salubrité alimentaire, de l'assurance qualité et de l'approvisionnement visitent régulièrement les installations de nos

fournisseurs pour évaluer la salubrité et la qualité des aliments. Elles s'assurent entre autres que les fournisseurs respectent les exigences réglementaires de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et satisfont aux normes commerciales. Nous veillons à ce que nos équipes connaissent la marche à suivre pour signaler tout manquement à l'éthique constaté lors de ces visites.

En vertu des nouvelles modalités contractuelles relatives à la Politique sur le commerce éthique, nous pouvons :

- exiger des fournisseurs qu'ils nous remettent les documents pertinents et une preuve de l'existence de contrôles assurant le respect de la Politique;
- exiger des fournisseurs qu'ils s'inscrivent à Sedex, l'une des plus grandes plateformes de données au monde en matière d'évaluation et de solutions durables pour chaînes d'approvisionnement, aux fins de vérification, de collecte de données et de surveillance;
- inspecter nous-mêmes les installations ou demander à un tiers de réaliser un audit externe des installations ou des activités d'un fournisseur pour vérifier que la Politique est respectée;
- exiger des fournisseurs qu'ils participent à la formation sur les normes d'éthique de HelloFresh.

À la Politique sur le commerce éthique s'ajoute le cadre de politiques et de gouvernance de HelloFresh Canada, qui comprend notamment un Code d'éthique décrivant les valeurs de l'entreprise et ses attentes envers les employés. HelloFresh s'attend notamment à ce que ses

employés agissent de manière durable et éthique, conformément à ses valeurs, et à ce qu'ils signalent toute violation de la Politique ou du Code d'éthique, par tout employé ou fournisseur.

Code d'éthique

Notre Code d'éthique énonce nos normes et nos attentes envers nos employés. Ceux-ci sont tenus d'agir conformément à nos valeurs et aux principes de durabilité – pour notre planète, nos collègues, notre collectivité et notre entreprise. Ce code de conduite, auquel tous les employés doivent adhérer, précise aussi la manière dont les employés doivent nous aider à protéger les droits de la personne et les droits environnementaux, et les sensibilise au fait que nous ne tolérons aucune forme de travail des enfants ou de travail forcé.

Nous nous attendons à ce que tout le monde, à tous les échelons de l'entreprise, participe activement au respect de ces normes.

Déclaration sur les droits de la personne

Notre Déclaration sur les droits de la personne décrit la stratégie que nous employons pour assumer notre devoir de protéger les droits de la personne dans le cadre de nos activités commerciales et au sein de notre chaîne d'approvisionnement.

Processus de diligence raisonnable

Dans le cadre de la préparation du groupe HelloFresh au respect de la loi allemande *Supply Chain Due Diligence Act* (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023), nous avons élaboré une stratégie complète en matière de droits de la personne. Nous prenons entre autres des mesures pour promouvoir les droits de la personne et les droits environnementaux, détecter les risques afin de protéger les droits

à un stade précoce, réduire ces risques au minimum au moyen de mesures préventives, et mettre en place des mesures correctives en cas de violation. Notre stratégie s'appuie sur des cadres et des lignes directrices internationaux et comprend les volets suivants :

- Exigences envers nous-mêmes et nos partenaires
- Analyse et gestion des risques
- Programme de prévention
- Procédure relative aux plaintes
- Procédure relative aux violations des droits de la personne ou environnementaux
- Surveillance et développement continu
- Documentation et rapports

La section suivante décrit la façon dont nous évaluons et gérons les risques dans le cadre de nos activités commerciales et au sein de notre chaîne d'approvisionnement.

Mesures prises pour évaluer les risques liés au travail des enfants et au travail forcé

Activités commerciales

Évaluation des risques – Activités commerciales

En 2023, nous avons mené une évaluation des risques en utilisant les données sur les risques inhérents de différents pays et secteurs compilées par Sedex (Supplier Ethical Data Exchange), une importante plateforme en matière d'approvisionnement responsable. Nous avons ainsi pu cerner les menaces potentielles pour les droits de la personne associés à nos activités commerciales. Les résultats de cette évaluation servent à créer et à mettre en place les mesures préventives pertinentes.

Prévention et gestion des risques – Activités commerciales

Afin de prévenir et de gérer efficacement les risques liés au travail des enfants et au travail forcé, nous avons mis en place des mesures qui s'appliquent à notre effectif, qu'il s'agisse d'employés embauchés directement ou de travailleurs détachés par des agences de placement. Lors de l'intégration des nouveaux employés embauchés directement, nous suivons des protocoles pour vérifier les documents officiels et leur droit de travailler au Canada (p. ex., contrats de travail, permis de conduire, permis de travail). Les contrats sont validés au moyen de plateformes de signature numérique comme DocuSign, et tous les documents nécessaires sont téléversés dans Workday, notre système de ressources humaines. De plus, les employés embauchés directement doivent nous fournir des renseignements pour permettre le dépôt direct de la paie et participer en personne à des séances d'intégration pour recevoir les formations essentielles et vérifier la documentation.

Notre cadre de recrutement garantit le respect des normes d'emploi provinciales. Des examens et des audits indépendants sont menés régulièrement pour assurer la transparence et la conformité aux lois du Canada, notamment les lois sur les normes d'emploi, la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, les codes de relations de travail, et les lois sur la santé et la sécurité au travail.

Dans le cas des travailleurs d'agences de placement, nos partenaires sont tenus de respecter la Politique sur le commerce éthique, et les clauses contractuelles les obligent à se conformer auxdites lois canadiennes.

Comme nous tenons à une communication efficace, nous fournissons de l'information dans les différentes langues parlées par nos employés embauchés directement et par les travailleurs d'agences de placement, dont des séances de discussion ouverte et des affiches avec des codes QR pour communiquer directement avec l'équipe responsable du personnel. Nous avons des mesures de contrôle en place pour les personnes qui participent au traitement de nos produits, qu'elles aient été embauchées directement ou par l'entremise d'un tiers. Nous améliorons constamment ces mesures pour assurer le respect des normes et atténuer les risques.

Chaîne d'approvisionnement

Évaluation des risques – Fournisseurs de premier niveau

Tout d'abord, nous avons mené une première évaluation qui nous a permis de cerner les groupes de fournisseurs de premier niveau

présentant un risque lié à l'éthique relativement plus élevé, selon les données sur les risques inhérents. Des experts ont effectué une autre évaluation pour déterminer les fournisseurs « prioritaires » selon divers critères (p. ex., notre influence, leur pays d'origine, la dépense annuelle) pour les domaines de risque établis. Nous avons ensuite réalisé une évaluation plus approfondie (décrite ci-après) pour les fournisseurs dits prioritaires.

Prévention et gestion des risques – Fournisseurs de premier niveau

Comme il est indiqué dans la description sommaire de notre chaîne d'approvisionnement, HelloFresh Canada entretient des relations solides et transparentes avec ses fournisseurs en raison du degré d'intégration et de coordination nécessaires. Par ailleurs, lorsque nous évaluons si un fournisseur nous convient sur le plan opérationnel ou au chapitre de la sécurité ou de la qualité, nous obtenons généralement un très bon portrait de ses installations et de ses façons de faire. Voici comment nous prévenons et gérons les risques liés au travail des enfants et au travail forcé pour nos fournisseurs.

1 Clause relative à la Politique sur le commerce éthique dans notre entente-cadre de service

Comme il a déjà été mentionné, nous avons intégré notre Politique sur le commerce éthique à notre entente-cadre de service. Depuis 2023, avant de faire affaire avec HelloFresh Canada, tous les nouveaux fournisseurs sont tenus de confirmer contractuellement qu'ils respecteront cette politique. Cette mesure nous aide à gérer les risques liés au travail des enfants et au travail forcé, car les fournisseurs doivent se conformer à cette obligation juridique.

2 Supplier Ethical Data Exchange (Sedex)

À titre de mesure supplémentaire, tous les fournisseurs de HelloFresh Canada des domaines de risque établis doivent devenir membres de Sedex.

Sedex aide les entreprises à mieux gérer les risques en leur fournissant de l'information qui leur permet d'évaluer leurs chaînes d'approvisionnement (emplacement des installations de leurs fournisseurs, risques « généraux », classement des risques selon la gravité et la probabilité, etc.).

3 Audits

En fonction des réponses au questionnaire d'autoévaluation, certains fournisseurs doivent mettre en place des mesures préventives ou correctives comme les suivantes :

- Audit SMETA (Sedex Members Ethical Trade Audit) ou visite (ou les deux)
- Engagement de la part du fournisseur
- Déclaration de la direction du fournisseur concernant les pratiques de travail
- Formation à l'intention du fournisseur
- Plan d'action

4 Outils de signalement

HelloFresh dispose d'un outil de dénonciation mondial qui permet à ses parties prenantes internes ou externes de signaler (y compris de façon anonyme) les violations présumées des politiques de HelloFresh Canada par un employé ou un fournisseur, notamment le Code d'éthique ou la Politique sur le commerce éthique.

Mesures prises pour remédier aux risques liés au travail des enfants et au travail forcé dans nos activités

Au cours du dernier exercice, nous n'avons relevé aucun risque lié au travail des enfants ou au travail forcé. Ainsi, nous n'avons pas eu à prendre de mesures pour remédier à un incident à ce chapitre. Toute violation potentielle signalée au moyen de l'outil de dénonciation, à la suite d'un audit ou autrement, fait l'objet d'une évaluation. Des mesures préventives ou correctives sont ensuite mises en place au besoin.

Formation donnée aux employés sur les risques liés au travail des enfants et au travail forcé

En 2023, nous avons mis en place une stratégie de formation sur l'éthique qui comprend ce qui suit :

Politique sur le commerce éthique :

L'une de nos grandes priorités pour 2023 était de continuer à faire signer la version à jour de notre Politique sur le commerce éthique par les fournisseurs, en particulier ceux qui présentaient un risque relativement plus élevé.

Déclaration sur les droits de la personne :

En 2023, nous avons publié notre toute première Déclaration sur les droits de la personne. Nous y décrivons notre stratégie pour protéger les droits de la personne et les droits environnementaux dans nos activités commerciales et au sein de notre chaîne

Formation interne :

Nous offrons une formation en ligne sur le commerce éthique à nos équipes responsables de l'approvisionnement, de la durabilité, de la salubrité alimentaire et de la qualité, des services juridiques, des ressources humaines, de la gestion des centres de distribution, et de la haute direction. Plus précisément, il s'agit de trois modules interactifs portant sur notre stratégie en matière de droits de la personne, nos normes de commerce éthique, et le respect des droits de la personne au quotidien. Nous faisons un suivi pour vérifier que les employés terminent cette formation.

Évaluation de l'efficacité des mesures prises par HelloFresh concernant les risques liés au travail des enfants et au travail forcé

Le Programme de commerce éthique de HelloFresh SE est une mesure efficace pour réduire les risques liés au travail des enfants et au travail forcé dans notre chaîne d'approvisionnement, car il prévoit des engagements explicites et juridiquement contraignants de la part des fournisseurs et donne à HelloFresh Canada les pouvoirs nécessaires pour évaluer les risques, faire enquête et mettre en place des mesures préventives ou correctives au besoin. En élargissant les engagements pertinents dans ses modalités contractuelles, HelloFresh Canada veille à ce que ses normes d'éthique soient non négociables. Elle a ainsi plus de certitude qu'elles pourront être respectées.

De plus, après avoir réalisé l'évaluation des risques décrite précédemment, HelloFresh Canada sera mieux placée pour mesurer l'efficacité des mesures mises en place en fonction des résultats de l'évaluation. Nous allons publier des données sur ce qui suit :

1. Pourcentage de fournisseurs s'étant inscrits à la plateforme Sedex pour les domaines de risque établis
2. Pourcentage de fournisseurs des domaines de risque établis ayant signé la Politique sur le commerce éthique
3. Pourcentage de fournisseurs dits prioritaires ayant rempli le questionnaire d'autoévaluation
4. Pourcentage d'employés ayant suivi la formation sur le commerce éthique

Nous allons continuer à utiliser des mesures internes et externes pour recueillir des renseignements, faire des vérifications, et procéder à des évaluations et à des contrôles indépendants. Nous continuerons à affecter des ressources là où les risques liés au travail des enfants et au travail

forcé sont présents et sont les plus importants, et à prendre des mesures correctives ou préventives lorsque c'est nécessaire.

Processus de consultation

Le groupe HelloFresh, dont HelloFresh Canada fait partie, est un groupe mondial d'entreprises qui exercent des activités dans plusieurs territoires. Ainsi, les mesures de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement font l'objet de consultations, car nous voulons qu'un seul ensemble de principes et de valeurs soit communiqué à nos fournisseurs à l'échelle mondiale.

En tant que société mondiale en croissance, HelloFresh SE s'engage à faire « front commun » pour atténuer le plus possible les risques liés au travail des enfants et au travail forcé. Elle compte ainsi maintenir son rôle de contributeur positif à la communauté des affaires, et, conformément à ses objectifs en matière de durabilité, d'inclusion et de diversité, agir en entreprise citoyenne dans le monde entier.

Nos partenariats

Sedex | **Member**

HelloFresh est membre de Sedex, un organisme sans but lucratif qui, de concert avec ses membres, travaille à améliorer les conditions de travail au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales. Sedex a plus de 60 000 membres dans plus de 180 pays. Nous demandons à nos fournisseurs d'en être membres avant de commencer à faire affaire avec eux.

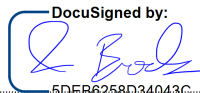
Approbation par le conseil d'administration

Le présent rapport a été approuvé conformément à l'alinéa 11(4)a) de la *Loi* par le conseil d'administration de GDE Grocery Delivery E-Services Canada Inc.

C'est à titre d'administrateur de GDE Grocery Delivery E-Services Canada Inc., et non à titre personnel, que je fais la présente attestation conformément aux exigences de la *Loi*.

Comme l'exige la *Loi*, en particulier l'article 11, je, soussigné, confirme avoir lu l'information contenue dans le présent rapport pour l'entité susnommée. Selon mes connaissances et après avoir fait preuve de diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans ce rapport sont, à tous égards importants, véridiques, exacts et complets aux fins de la *Loi*, pour l'exercice indiqué au début du rapport.

Le présent énoncé a été révisé et approuvé par le principal corps dirigeant de GDE Grocery Delivery E-Services Canada Inc. Il est signé par le chef de la direction, Ian Brooks, à titre d'administrateur. GDE Grocery Delivery E-Services Canada Inc. est une filiale en propriété exclusive de HelloFresh SE, et la présente attestation a été préparée en consultation avec HelloFresh SE et approuvée par celle-ci.

DocuSigned by:

5DEB6258D34043C.....

Ian Brooks

Chef de la direction, GDE Grocery Delivery E-Services Canada Inc.

Conseil d'administration

Date : 1^{er} mai 2024

J'ai le pouvoir de lier GDE Grocery Delivery E-Services Canada Inc.



Rapport sur les risques liés au travail des enfants et au travail forcé (2024)